



Commune de Valbirse

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 18 SEPTEMBRE 2017, A 19H00, A LA SALLE COMMUNALE DE MALLERAY

Procès-verbal no 12

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 12 juin 2017
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Approuver un crédit d'engagement de fr. 820'000.00 dont fr. 498'000.00 à charge des routes, fr. 131'000.00 à charge des eaux usées et fr. 191'000.00 à charge de l'eau potable pour la viabilisation du quartier des Côtes à Bévillard
5. Approuver un crédit d'engagement de fr. 386'000.00 pour la mise à jour des infrastructures informatiques
6. Approuver une dépense périodique communale de fr. 50'000.- pour les transports scolaires
7. Réponse à la motion urgente 2017 / 01 du groupe Alternative « dynamiser les procédures »
8. Information sur la déclaration de groupe Alternative sur l'article 42 du règlement sur les élections et votations aux urnes (représentants du village de Pontenet)
9. Approuver le rapport de gestion 2016 du Conseil communal
10. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
11. Rapport de la Commission scolaire
12. Informations du Conseil communal
13. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
14. Questions orales

1. Appel

La liste de présences fait constater ce qui suit :

- membres présents : 28
- membres excusés : 2
- membre absent : ---

28 membres sont présents :

Mme BARTLOME Anissa, M. BERBERAT Cédric, BERNASCONI Enrico, Mmes BEXKENS Sylvie, BILAT Sophie, M. BLANCHARD Sébastien, Mme CARPIO Elisabeth, MM. CHARPIE Eric, CURTY Nicolas, DEHLINGER Marcel, DIAS DE CAMPOS João, DIAZ José, GERBER Christophe, GERBER Timée, Mmes GERBER Valentine, GRABER Nadine, GROSJEAN Virginia, GUGEL Murielle, MM. LOMBARD Thierry, MONNERAT Serge, SALZMANN Daniel, Mmes SCHINDLER Christine, SESTER GERBER Marika, MM. UTERMANN Marc, VILLOZ Franco, WEBER Pascal, Mme WEIBEL Sandrine, M. ZUERCHER Jean-Marc.

Excusés :

Mme NOIRAT Micheline
M. BARTLOME Anton

Présidence :

M. BLANCHARD Sébastien

Représentation du Conseil communal :

MM. ANNONI Paolo, Maire ; Mme BARBAGALLO Séverine, Vice-maire, BLAESI Stève, MINDER Yann, MORAND Steve, ROTHENBUEHLER André et JUFER Jacques-Henri, Conseillers.

Chancellerie communale :

M. LENWEITER Thierry, Secrétaire communal
Mme AEBERHARD Sandra, Secrétariat Conseil général

M. Sébastien Blanchard, Président : ouvre cette troisième séance du Conseil général de l'année 2017 et la douzième de l'existence de Valbirse. Il salue les personnes présentes. La convocation a été faite par publication dans la feuille officielle du district de Moutier no 31 du 6 septembre 2017 ainsi que par convocation personnelle.

Il demande que les personnes qui souhaitent prendre la parole s'adressent à lui de manière explicite, que les membres désirant déposer des interventions ou poser des questions orales en fin de séance s'annoncent auprès du Président jusqu'en

début de séance. Les interventions doivent se faire uniquement depuis la tribune, les textes des interventions sont à remettre à la secrétaire pour faciliter la prise du procès-verbal et permettre ainsi la retranscription des propos à l'identique. Lors des votes à mains levées, les élus sont tenus de le faire de manière claire afin de faciliter le travail des scrutatrices. Cette séance fait l'objet d'un enregistrement pour les besoins du procès-verbal.

Il salue la présence de M. João Dias de Campos représentant de la Liste libre en remplacement de M. Jacques-Henri Jufer suite à son élection au Conseil communal. Il lui souhaite la bienvenue.

Deux membres sont excusés : Mme Micheline Noirat du groupe Alternative et de M. Anton Bartlomé du groupe PBD-UDC.

La liste des présences est mise en circulation pour signature. 28 membres sont présents, la majorité absolue est de 15 voix.

La séance se déroulera selon l'ordre du jour publié qui fait état de 14 points et il en donne lecture.

La parole n'étant plus demandée, l'ordre du jour est passé au vote. Il est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. Procès-verbal du 12 juin 2017

M. Sébastien Blanchard, Président : demande si des remarques sont à formuler ou s'il y a des modifications à apporter concernant la rédaction de ce procès-verbal no 11. Il est passé en revue page par page de 189 à 216.

DECISION : le **procès-verbal no 11 du 12 juin 2017 est accepté à l'unanimité.**

3. Déclarations de principe des groupes

Aucune déclaration de principe des groupes n'est parvenue au Président avant la séance.

4. Approuver un crédit d'engagement de fr. 820'000.00 dont fr. 498'000.00 à charge des routes, fr. 131'000.00 à charge des eaux usées et fr. 191'000.00 à charge de l'eau potable pour la viabilisation du quartier des Côtes à Bévillard

M. Sébastien Blanchard, Président : passe la parole à M. André Rothenbühler, Conseiller communal, pour ce point de l'ordre du jour.

M. André Rothenbühler, Conseiller communal : se réfère au rapport du Conseil communal pour ce crédit d'engagement de fr. 820'000.- dont fr. 498'000.00 sont à charge des routes, fr. 131'000.00 à charge des eaux usées et fr. 191'000.00 à charge de l'eau potable pour la viabilisation du quartier des Côtes à Bévillard.

Il donne des explications sur l'historique de ce projet puisque l'essentiel des terrains, soit 3 parcelles appartenaient à l'hoirie Charpilloz et deux autres sont propriété de Valbirse. Un plan de quartier datant de 2013 puis un plan de viabilisation ont été établis par le bureau ATB selon l'article 106 de la loi sur les constructions. La nouvelle route nord va se terminer en cul de sac avec un accès piéton et la route sud sera élargie jusqu'à la partie communale et construite nouvellement pour la suite de ces travaux. Des nouveaux collecteurs d'eaux usées et des conduites d'eau potable ont également été prévus. Cela s'est fait entre deux propriétaires, l'hoirie Charpilloz et la Commune de Bévillard à l'époque.

Sur cette base de programme, il y a eu aussi une répartition des coûts à charge des propriétaires établie avant le rachat par l'entreprise Huguelet des parcelles de l'hoirie Charpilloz. Les anciens propriétaires et la commune s'étaient déjà mis d'accord sur des coûts totaux de fr. 1'507'000.- avec, à charge de la commune (mais pas en tant que propriétaire) fr. 819'000.- ; et des coûts à charge des propriétaires dont la commune également de fr. 687'000.-. Les rentrées financières prévues pour les collecteurs se montent à environ fr. 200'000.- sans compter les collecteurs privés.

L'hoirie Charpilloz a décidé de ne pas se lancer dans ces travaux et de vendre le terrain en l'état. La Commune avait fait une offre pour l'achat de ces terrains mais finalement c'est l'entreprise Huguelet qui a pu les acheter. Quand il y a un plan de quartier, il y a un droit à l'équipement et l'article 109 de la loi sur les constructions prévoit que les propriétaires fonciers puissent, sur la base d'une convention, effectuer les travaux et ensuite remettre leur parcelle à la Commune pour ce qui concerne la route et l'accès piéton au nord.

C'est exactement ce qui s'est passé car l'entreprise Huguelet était intéressée à racheter ces terrains pour élaborer les travaux et il a été établi, sur cette base, une convention qui confie l'élaboration des travaux à la Société Huguelet, sous la direction et surveillance du Bureau ATB pour la surveillance des travaux ; le contrôle de l'exécution et les délais reviennent toujours à la Commune.

La marge de manœuvre de la Commune sur les travaux était assez faible, toutefois, il est mentionné dans la convention qu'elle a établi avec l'entreprise Huguelet, qu'une fois les travaux de viabilisation réalisés, la vente de ces parcelles doit être réalisée dans un délai relativement court.

Il est donc stipulé dans la convention que le propriétaire doit vendre et faire construire les parcelles dans un délai de 5 ans, faute de quoi la Commune a un

droit d'emption pour racheter les parcelles non construites. Le plan d'aménagement local prévoit justement de remplir ces parcelles appelées dents creuses dans un délai relativement court, surtout aux centres des 3 localités de notre Commune.

La route du haut est donc entièrement à charge des propriétaires, celle du bas principalement à charge de la Commune puisqu'elle est existante et que l'extension de celle-ci dessert presque exclusivement les parcelles de la Commune. Il en va de même pour les collecteurs, les prescriptions de la loi sur les constructions faisant foi.

L'entrée en matière n'est pas combattue, elle est acceptée à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

M. Marcel Dehlinger, PLR et sympathisants, Président de la commission de gestion et de surveillance : mentionne que le rapport du Conseil communal laissait beaucoup d'interrogations qui ne permettaient pas à la CGS de se prononcer.

Des éclaircissements ont donc été demandés à l'administration communale ainsi qu'au Conseil communal. La CGS ne voulait pas connaître tous les détails, mais certains points ou explication étaient trop flous ou manquaient carrément.

Les réponses ainsi obtenues, dont les différents chefs de groupes ont reçu copie éclaircissent la situation et permettent à la CGS de donner un préavis favorable à ce point.

Mme Anissa Bartlomé, PBD-UDC : son groupe souhaite savoir s'il est prévu une participation financière aux frais de viabilisation des propriétaires des parcelles sud. Du rapport remis, il ressort bien une participation de l'entreprise Huguelet à hauteur de 20 % mais on ne mentionne pas d'autres participations.

On peut considérer ces terrains comme étant déjà viabilisés du fait de l'existence de la route actuelle mais on constate que celle-ci ne suffit pas à la desserte d'habitations supplémentaires, que les conduites d'introductions et d'évacuation ne sont pas encore à disposition sur chacune des parcelles et que de ce fait, les travaux qui sont prévus sont inhérents à la mise en vente des nouvelles parcelles à bâtir. Partant de là, pourquoi les propriétaires des nouvelles parcelles sud ne sont-ils pas plus mis à contribution comme cela est le cas de la Commune qui participe à hauteur de fr. 118'000.- aux frais de viabilisation ?

M. André Rothenbühler, Conseiller communal : indique qu'en réalité, le calcul s'est fait en fonction du terrain constructible et non pas sur les parcelles. Les coûts totaux ont été divisés par les un peu plus de 11'000 m² de terrains constructibles indépendamment des propriétaires Huguelet ou Commune. Il n'y a pas eu de différenciation entre la viabilisation fondamentale pour l'ensemble du plan de

quartier, les propriétaires se chargeront de vendre leurs parcelles en tenant compte des frais de viabilisation effectifs.

M. Sébastien Blanchard, Président : s'interroge et pose la question juste pour clarifier, tous les frais de la route nord seront à charge des propriétaires. Ces coûts seront-ils supportés par tous les futurs propriétaires y compris ceux des parcelles situées au sud ?

M. André Rothenbühler, Conseiller communal : oui exactement car les parcelles sud ne sont pas encore attribuées vu qu'il n'y a qu'un seul propriétaire. C'est la même chose pour le bout de route qui concerne cette parcelle puisque c'est une nouvelle route qui passe devant les parcelles de la Commune. Cela s'appelle de la viabilisation fondamentale et a été attribué aux 11'519m² de cette viabilisation. Cela ne veut pas non plus dire qu'ensuite les propriétaires seront libres de fixer eux-mêmes le prix en tenant compte du prix de la viabilisation ainsi que du prix du m².

M. Christophe Gerber, Alternative : son groupe constate une offre diversifiée de terrains à bâtir qui participe à l'attractivité d'une commune. Les nouvelles directives fédérales et cantonales en matière d'aménagement du territoire visent une densification du tissu bâti et une gestion parcimonieuse du territoire. La révision en cours du Plan d'aménagement local de Valbirse permettra d'identifier les parcelles constructibles encore vierges de toute construction, les fameuses « dents creuses », les zones à densification potentielle, mais aussi les espaces à forte valeur écologique ou paysagère. A terme, avec les nouvelles contraintes en matière d'aménagement du territoire, la création de zones pavillonnaires sera de plus en plus difficile. La viabilisation du quartier des Côtes à Bévillard, constitue donc l'opportunité d'étoffer l'offre pour la construction de maisons individuelles sur le territoire de Valbirse.

Le groupe « Alternative » se prononce favorablement quant à l'engagement du crédit de fr. 820'000.- pour la viabilisation du quartier des Côtes à Bévillard.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

DECISION : le crédit d'engagement de fr. 820'000.00 dont fr. 498'000.00 à charge des routes, fr. 131'000.00 à charge des eaux usées et fr. 191'000.00 à charge de l'eau potable pour la viabilisation du quartier des Côtes à Bévillard est accepté à l'unanimité.

5. Approuver un crédit d'engagement de fr. 386'000.00 pour la mise à jour des infrastructures informatiques

M. Sébastien Blanchard, Président : passe la parole au Maire, M. Annoni, pour ce point de l'ordre du jour.

M. Paolo Annoni, Maire : après le refus du Conseil général en mars 2017 de ce crédit, le Conseil communal a mandaté un expert indépendant et neutre pour analyser le concept et l'offre de Virtual Computer. C'est M. Colliard Raphaël qui s'en est chargé ; il est ingénieur HES en informatique technique et spécialiste Datacenter et Firewalls Check Point, au bénéfice de 20 ans d'expérience professionnelle. Dans son rapport d'audit, M. Colliard a soulevé quelques questions à discuter avec le fournisseur du matériel mais il a confirmé que la solution préconisée est correcte. Il a relevé qu'une mise en concurrence des fournisseurs de matériel permettra une économie intéressante.

La question de l'hébergement des données ou des serveurs chez un prestataire externe a été étudiée mais pas retenue par l'Exécutif. En effet, cette solution ne permet pas de faire de réelles économies, bien au contraire ! Nous avons récemment estimé le coût sur la base des informations d'une commune de la région qui est hébergée chez un de nos prestataires ; nous devrions acquitter une somme d'environ fr. 90'000.00 par an pour les 106 postes de travail utilisés actuellement.

D'autre part, le temps consacré par le personnel communal pour la gestion est peu élevé (50 heures pour 8 premiers mois de l'année 2017, dont un bon tiers pour l'étude du crédit informatique); c'est Virtual Computer qui assure la très grande partie des interventions. A noter que le personnel n'a jamais eu à assurer un service de piquet en dehors des heures de travail ; c'est Virtual Computer qui assure cette surveillance.

Lors du raccordement de l'école primaire de Bévillard au réseau informatique communal, il avait été décidé d'opter pour des postes de travail virtualisés (VM). Cette pratique sera étendue, dans un premier temps, aux collèges de Malleray et Pontenet, puis progressivement aux autres services communaux. A cette exception, le Conseil communal ne dispose pas d'une stratégie informatique à moyen ou long terme car ce domaine subit des mutations tellement rapides qu'il est difficile de planifier l'évolution.

La politique de sécurité informatique et d'accès aux infrastructures est fixée par le responsable informatique et sa suppléante. Les règles de sécurité empêchent l'accès aux réseaux sociaux sur les postes de travail individuels ; l'accès aux ressources est déterminé en fonction des besoins.

Au niveau du financement, le Conseil communal est compétent pour déterminer quel mode il va privilégier et les avantages de chaque solution, soit l'achat ou la location. Le Conseil communal a donc décidé de

1. mettre en soumission les deux étapes de réalisation du projet, conformément à la législation sur les marchés publics ;
2. nommer une suppléante du responsable informatique en la personne d'Anissa Bartlomé (employée d'administration à 100 %) ;
3. de sécuriser les accès au local qui accueille le rack informatique ;

4. de limiter les accès au local informatique et d'améliorer le refroidissement et la protection incendie;
5. d'installer le module de sauvegarde dans le local informatique qui se trouve au Service social à Malleray ; une sauvegarde sur bande est déposée hebdomadairement dans un compartiment coffre-fort d'une banque de la place.

En conclusion, le Maire signale que ce dossier est un des plus complexes de la commune. Peu de personnes maîtrisent ce dossier dans cette complexité. Le Conseil communal a toute confiance en son Secrétaire, responsable du système informatique et il demande que le Conseil général en fasse de même ainsi qu'aux personnes qui ont préparé ce dossier en acceptant ce crédit. Le Conseil communal espère avoir ainsi répondu aux craintes du Législatif et lui recommande d'accepter ce crédit d'engagement afin de réduire très sensiblement la vulnérabilité de nos infrastructures et d'en améliorer sa qualité.

Le Président demande si l'entrée en matière est combattue.

M. José Diaz, PS et sympathisants : tient à rappeler à chaque membre du Conseil général qu'il a été élu par le peuple pour les représenter au sein de l'Administration communale. Les élus ont des devoirs et des obligations envers les administrés de Valbirse. Lorsqu'à l'ordre du jour, une somme importante est soumise à votation, il est clair que les membres doivent être informés de manière complète et transparente sur l'enjeu de cette demande.

Au mois de mars, un débat a eu lieu, une liste de questions claires et pertinentes a été soumise au Conseil communal et donc des précisions étaient attendues à ce niveau. Il salue les mesures prises par le Conseil communal pour pouvoir répondre à ce questionnaire et d'avoir été entendu sur la soumission d'un mandat à une expertise externe.

Cependant, à la lecture de ce rapport, son groupe ne peut que constater que la porte a été simplement entrouverte en ne donnant pas toutes les clés de la maison et cela se lit très concrètement dans le rapport remis. Il attend donc, comme au mois de mars, des réponses concrètes et précises sur l'ensemble de la demande faite précédemment par le Conseil général en vue de l'avancement actuel. Le Parti socialiste et sympathisants, par son intermédiaire, invite le Législatif à ne pas entrer en matière sur ce sujet.

L'entrée en matière est acceptée par 18 voix. La discussion est dès lors ouverte.

M. Marcel Dehlinger, PLR et Président de la commission de gestion et de surveillance : après la lecture du rapport du Conseil communal et du rapport de l'expert indépendant, la CGS ne voit toujours pas, ni la structure future de

l'informatique au sein de la commune et des services dépendants, ni la stratégie et les coûts à long terme.

En effet, le rapport du Conseil communal ne répond pas aux questions posées par plusieurs groupes lors de la séance du Conseil général du 6 mars relevées dans le procès-verbal et le rapport de l'expert indépendant pose des questions supplémentaires auxquelles il n'est également pas répondu.

La CGS est consciente que le cas devient urgent et ne demande pas de détails techniques ni d'offre précise, mais des réponses aux inquiétudes et questions posées.

Cependant, vu l'importance du projet et des questions soulevées, la CGS ne peut donner un préavis favorable.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : son groupe propose de refuser ce point de l'ordre du jour pour les raisons suivantes :

1. Le rapport remis par le Conseil communal ne répond pas à plusieurs des nombreuses questions posées par différents conseillers généraux lors de la séance du Conseil général du 6 mars 2017.
2. En particulier, il n'est pas mis à disposition du Conseil général une stratégie informatique complète et formalisée, indiquant de manière détaillée les actions à entreprendre.
3. D'autre part, les informations communiquées sont extrêmement techniques et difficiles à comprendre pour les non-spécialistes. Aucune vue d'ensemble structurée et vulgarisée n'est mise à disposition du Conseil général concernant les actions à entreprendre : qui fait quoi, quand, pourquoi et à quel prix ?
4. Enfin, le rapport de l'expert indépendant soulève de nouvelles questions qui restent sans réponse.

D'autre part, le groupe PLR et sympathisants informe le Conseil général qu'il a déposé ce soir une motion urgente visant à la création d'une commission spéciale afin de traiter de la question informatique. Son groupe recommande d'ores et déjà de l'accepter lorsqu'il en sera question.

A la remarque du Maire qui demande la confiance, ce n'est pas une question de confiance vis-à-vis du Secrétaire, c'est une question de compréhension. La plupart des gens ne comprennent pas ce qui sera fait et il estime que si une dépense de fr. 386'000.- est faite, les élus doivent comprendre ce qui sera fait alors que ce n'est pas le cas.

M. Franco Villoz, Alternative : son groupe n'était pas enthousiasmé par le nouveau rapport présenté par le Conseil communal. Il le remercie pour ses renseignements et informations complémentaires de ce soir.

Il y a cependant urgence dans ce dossier et notre groupe est d'avis qu'il convient d'avancer en définissant clairement les tâches et compétences de chacun. Le Conseil général doit donner des directions, des objectifs à atteindre.

Il n'a pas à entrer dans la procédure d'exécution qui est de la compétence du Conseil communal comme il l'a du reste manifesté il y a quelques minutes au point 4 de l'ordre du jour.

Il a été demandé de voter fr. 820'000, et ils ont été votés sans savoir s'il y avait des offres comparatives et ou si un autre bureau d'ingénieurs confirmait la faisabilité, les coûts ou la pertinence de ce projet.

Le Conseil général doit décider du renouvellement du parc informatique et de la somme maximale disponible.

Le groupe Alternative soutiendra donc ce crédit, cette enveloppe financière de fr. 386'000,- et au Conseil communal d'en faire le meilleur des usages.

M. Paolo Annoni, Maire : remercie M. Villoz de son intervention très pertinente par rapport aux sommes dépensées. Même pour les Côtes, il n'y a pas eu de question pour des spécialités, pourtant il y en a et on pourrait débattre du dossier des Côtes durant deux heures dans cette salle.

La proposition de nommer une commission non-permanente lui paraît une bonne idée même s'il a de la peine à imaginer qu'on puisse économiser des coûts et même que des membres ici présents ne pourront pas tout comprendre dans une commission. Il ne pense pas non plus qu'avec une commission technique, on arrive à un prix plus intéressant que celui proposé et il pense que peu de conseillers généraux pourront maîtriser ce dossier après le rapport d'une commission. Il reconnaît cependant que dans les élus du Législatif, certains sont des champions informatiques et souhaiteraient avoir plus de détails, ils ont eu l'occasion d'en parler avec le Secrétaire communal et rien n'a été caché.

Il est juste demandé d'installer un système informatique qui est nécessaire à Valbirse pour éviter des désagréments. Il estime que le personnel et les experts ont fait le maximum pour orienter les élus dans ce dossier. Il regrette maintenant le retard que cela va générer dans la mise en place de ce système informatique. En conclusion, il recommande aux membres du Conseil général d'accepter ce crédit.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

DECISION : le crédit d'engagement de fr. 386'000.- pour la mise à jour des infrastructures informatiques est refusé par 11 voix contre 8 voix et 9 abstentions.

6. Approuver une dépense périodique communale de fr. 50'000.- pour les transports scolaires

M. Sébastien Blanchard, Président : passe la parole à M. Yann Minder, Conseiller communal, pour ce point de l'ordre du jour.

M. Yann Minder, Conseiller communal : se réfère au dossier complet relatif à cette dépense pour les transports sécurisés qui a été soumis aux membres du Législatif. Avant la fusion, chaque école était considérée comme une entité par l'inspection scolaire. Les ouvertures et fermetures de classe se basaient uniquement sur chaque commune.

Avec la fusion, la problématique change puisqu'une seule école primaire est prise en compte pour Valbirse. Selon les degrés, il y a de grand déséquilibre entre les sites de Malleray et Bévillard. Le regroupement des élèves sur un seul site engendre évidemment des déplacements d'élèves qui peuvent s'avérer excessifs dans certains cas, voire problématique pour les enfants des petites classes (de 1H à 3H). Il y a aussi le déplacement des petites classes de Pontenet qui fréquentent les élèves de Malleray et Bévillard. Les élèves de Pontenet se déplacent en véhicules privés. Il y a aussi le problème de déplacement des élèves de l'école à journée continue qui se déplacent au moyen de véhicules privés.

Il a donc été décidé de créer un groupe de travail intitulé « transports et trajets scolaires ». Vous avez pu prendre connaissance des personnes qui faisaient partie de ce groupe de travail qui avait pour objectif la mise en place de ce projet, des coûts, etc. de transports scolaires mais également de sécuriser un trajet scolaire. Au niveau de ces trajets sécurisés, différentes mesures sont proposées : la signalisation à Champ de Chin, le débouché à la Rue du Clos, le carrefour les Vannes-Chemeney-Champ du Pont, le Collège, la Lignière, rue du Pont, la Grand-Rue, etc.

Au niveau du transport scolaire, deux possibilités étaient envisagées soit l'achat par la Commune d'un bus ou mandater une entreprise pour les transports.

Pour la première variante du bus communal, il faut tenir compte de l'achat d'un véhicule pour environ fr. 74'000.- dont il faut ajouter les frais de l'obtention d'un CFC, un salaire annuel à environ 50 %, etc., et sans oublier les absences du personnel engagé.

La deuxième possibilité étudiée, soit de donner un mandat à une entreprise externe à la Commune. L'entreprise Pagliari à Reconvilier propose un montant de

fr. 59'000.- par an et en y ajoutant la taxe poids lourd et d'autres frais. L'entreprise Car postal a fait une offre pour un montant annuel de fr. 49'000.- pour les trajets de Malleray à Pontenet, Malleray à Bévillard et Bévillard en sens inverse jusqu'à Pontenet.

L'offre de Car postal étant plus attrayante est privilégiée par le groupe de travail. Il faut également préciser que ce contrat est valable 3 ans pour un car de 22 places, mais il est clair que ce service pourra être augmenté et les horaires prévus sont mentionnés. Il est prévu que les élèves de 7 et 8 H puissent se déplacer de manière autonome, selon les directives de la Police cantonale. Si d'aventure, l'hiver, certains élèves souhaiteraient prendre le bus, une variante supplémentaire reviendrait à fr. 155.- par mois et cela est adaptable.

Il faut aussi savoir que ces horaires ont été faits par rapport aux classes, tout est donc lié. Le fait d'accepter cette dépense pour les transports est également le fait de se donner des moyens afin que le groupe de travail puisse travailler sereinement.

Pour tous ces arguments, il demande aux membres du Conseil général d'accepter cette demande de crédit.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

M. Marcel Dehlinger, PLR et Président de la commission de gestion et de surveillance : relève pour ce point que la CGS appuie le rapport du Conseil communal et donne un préavis favorable pour cette dépense périodique de fr. 50'000.-. La CGS remercie pour la précision de l'étude, très complète par ailleurs.

M. Timée Gerber, Alternative : son groupe a pris connaissance du rapport concernant la mise en place de transports scolaires ainsi que de son financement. La topographie de la Commune de Valbirse, ainsi que l'emplacement des différents sites scolaires occasionnent effectivement des déplacements d'élèves conséquents, et ce particulièrement pour les jeunes enfants.

Le grand nombre de parents qui accompagnent individuellement leurs enfants en voiture occasionne aussi une augmentation des risques d'accident dans les alentours des écoles.

C'est pourquoi son groupe demande de soutenir la mise en place de transports scolaires et d'approuver le crédit périodique de fr. 50'000.-. Nous remercions le groupe de travail pour la réalisation de ce rapport très clair et bien documenté.

Mme Nadine Graber, Liste libre : son groupe approuve cette dépense périodique communale de fr. 50'000.- pour les transports scolaires et remercie toutes les personnes qui ont contribué à la conception de ce très bon dossier.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

DECISION : la dépense périodique communale de fr. 50'000.- pour les transports scolaires est acceptée par 27 voix et 1 abstention.

Une pause de 5 minutes est observée.

7. Réponse à la motion urgente 2017 / 01 du groupe Alternative « dynamiser les procédures »

M. Sébastien Blanchard, Président : passe la parole au Maire, M. Annoni, pour ce point de l'ordre du jour. L'urgence avait été demandée par le motionnaire qui avait développé son intervention lors de la dernière séance. Le Conseil communal va donc répondre à cette motion et ensuite la discussion sera ouverte avant de passer au vote.

M. Paolo Annoni, Maire : dans sa motion urgente déposée le 12 juin dernier et développée le même soir, le motionnaire Monsieur Franco Villoz relève le problème des interventions émises par les membres du Législatif. Il estime donc le temps trop long lors de dépôt de motion, postulat ou interpellation qui doivent être développés lors de la prochaine séance agendée puis du délai de 6 mois pour la réponse du conseil communal pour les motions et postulats et 4 mois pour les interpellations.

Le motionnaire propose donc une modification des articles 27, alinéa 3 ; 29 alinéa 3 et 31 alinéa 2, afin que le développement oral des motions, postulats et interpellations surviennent le même soir de leur dépôt ou lors de la prochaine séance si la remise du document intervient hors séance.

Après réflexion et examen de cette demande, le Conseil communal propose aux membres du Conseil général d'accepter cette motion urgente visant à dynamiser les procédures.

En cas d'acceptation, le Conseil communal soumettra ensuite une modification des articles concernés dans le Règlement du Conseil général.

La discussion est ouverte, elle n'est pas demandée.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

DECISION : la motion urgente 2017 / 01 du groupe Alternative « dynamiser les procédures » est acceptée à l'unanimité.

8. Information sur la déclaration de groupe Alternative sur l'article 42 du règlement sur les élections et votations aux urnes (représentants du village de Pontenet)

M. Sébastien Blanchard, Président : passe la parole au Maire, M. Annoni, pour ce point de l'ordre du jour. Il relève que cette information a été proposée comme un point à l'ordre du jour alors qu'elle aurait aussi dû être traitée dans les informations du Conseil communal. Mais vu l'importance du sujet, ce point a été maintenu en tant que tel.

M. Paolo Annoni, Maire : Le Conseil communal a étudié la déclaration de groupe avec beaucoup d'attention et proposé de le mettre à l'ordre du jour bien que la déclaration ne soit pas contraignante comme vient de le souligner le Président. En vertu du principe de la sécurité du droit, il faut éviter de modifier une norme législative peu de temps après son entrée en force ; de plus, cet article 42 n'a pas encore été mis en application.

L'Exécutif a décidé de laisser cette disposition s'appliquer une première fois pour les élections de 2018. A cette occasion, toutes les dispositions seront prises pour déterminer les résultats par village tout en garantissant le secret du vote.

Ensuite, il étudiera d'éventuelles modifications qui doivent être soumises pour examen préalable à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, puis aux ayants droit au vote en votation populaire.

M. Sébastien Blanchard, Président : remercie le Maire pour cette information qui ne donne pas lieu à l'ouverture d'une discussion. Probablement, cependant, que ce dossier sera repris un jour ou l'autre.

9. Approuver le rapport de gestion 2016 du Conseil communal

M. Sébastien Blanchard, Président : passe la parole au Maire, M. Annoni, pour ce point de l'ordre du jour.

M. Paolo Annoni, Maire : se réfère au rapport de gestion 2016 de la Commune à l'attention du Législatif. Il reste à disposition si nécessaire en cas de question.

La discussion est ouverte.

Mme Nadine Graber, Liste Libre : après concertation, son groupe a décidé d'approuver le rapport de gestion 2016 du Conseil communal. Pour les années à venir, la Liste libre pense que ce rapport devrait être établi plus rapidement et ainsi être transmis aux membres du Conseil général, au plus tard, pour la séance du mois de juin de l'année suivante.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

DECISION : le rapport de gestion 2016 du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

10. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

M. Sébastien Blanchard, Président : passe la parole à M. Marcel Dehlinger, Président de la Commission de gestion et de surveillance.

M. Marcel Dehlinger, PLR et Président de la Commission de gestion et de surveillance : informe la mise en place de la commission de gestion et nomme les membres :

Président : Marcel Dehlinger

Vice-Président : Serge Monnerat

Secrétaire : Thierry Lombard

Membres : Nadine Graber, Valentine Gerber, Eric Charpié et Jean-Marc Zürcher

Il donne ensuite connaissance de l'audit effectué par lui-même et Mme Nadine Graber :

Rapport d'audit

Thème :	Budget du matériel scolaire
Audit réalisé le :	15.06.2017
Par :	Marcel Dehlinger / Nadine Graber

Personnes auditionnées :	Directrice de l'école primaire de Valbirse, Mme Monica Macary L'Administrateur des finances, M. Charles-André Beuchat
Documents consultés :	Budget matériel scolaire 2016, écoles enfantines et primaires Budget matériel scolaire 2017, écoles enfantines et primaires Directives de la DIP pour les moyens d'enseignements Recommandations de la DIP pour les moyens d'enseignements ACT/TM/TA Inventaire du matériel scolaire Inventaire du matériel de gym Projection du nombre d'élèves selon directives de la DIP
Points précis contrôlés :	Montants au budget demandé et alloué Moyens de contrôle des dépenses Respect du budget
Constatation générale :	<p>Il est à remarquer que l'année scolaire avec ses besoins en matériel débute en août et que les budgets et comptes sont par année civile.</p> <p>Ceci signifie que les montants à disposition de l'école sont à cheval sur deux ans, d'où la difficulté d'établir un budget précis. Lors de l'établissement du budget par la direction, une certaine réserve pour une augmentation éventuelle du besoin en matériel, est incluse.</p> <p>Une différence dans la gestion du matériel existait dans les écoles des trois villages. Ces différences ne sont pas encore totalement équilibrées.</p> <p>La direction propose un budget en tenant compte des directives de la DIP, de l'évolution du nombre d'élèves et de l'état des inventaires. Celui-ci est approuvé par la commission d'école et soumis au CC pour approbation.</p> <p>Les budgets et les comptes écoles enfantines et primaires sont séparés au niveau de la direction, mais toutes les dépenses de matériel sont comptabilisées dans le même groupe dans les comptes de la commune.</p> <p>La direction reçoit un certain montant par élève et par année pour le matériel scolaire selon les directives de la DIP, un autre montant par élève et par année pour les fournitures scolaires ainsi qu'un petit montant par classe et semestriel pour le petit matériel. Chaque enseignant commande son matériel en ligne chez un fournisseur biennois dont les prix et le système de commande sont très favorables pour l'école. La direction contrôle et avalise chaque commande de matériel en fonction du budget alloué.</p>

	<p>Un montant est aussi prévu pour les activités spéciales telles que camps, semaines hors cadre, courses d'école, etc ...</p> <p>Il en va de même pour les ACM/TM/TA. Pour ces frais, il est à signaler que le budget est inférieur aux recommandations de la DIP.</p> <p>La direction gère en détail les moyens alloués et remet l'état des comptes au caissier municipal qui lui contrôle encore une fois le respect du budget.</p> <p>En cas de non-utilisation de la totalité de la somme au budget, le surplus est versé au caissier communal.</p> <p>Seule la direction possède l'accès au compte de l'école dans une banque du village. Certains montants qui doivent être à disposition des enseignants sont, soit prélevés et remis en cash, soit alors versés sur le compte de l'enseignant concerné.</p> <p>Tous les comptes, décomptes et justificatifs sont détenus en un seul exemplaire dont seule la direction a le contrôle.</p> <p>La directrice s'est débrouillée pour trouver un système de gestion qu'elle maîtrise.</p> <p>Le caissier communal comptabilise les frais d'imprimantes, copieurs, etc. dans un compte particulier. Nous avons constaté à ce sujet que chaque école possédait son imprimante et son propre contrat sans aucune cohésion entre elles.</p>
<p>Point à améliorer :</p>	<p>La sécurité dans le flux de l'argent et dans la gestion des comptes.</p> <p>La sécurité dans la sauvegarde des documents.</p> <p>Uniformiser la gestion du matériel scolaire entre les écoles de la commune.</p>
<p>Recommandation :</p>	<p>Donner accès au compte de la banque et à la gestion du budget à une deuxième personne au sein de l'école, ce qui est fait depuis en raison de la nomination du Vice-directeur.</p> <p>Sauvegarder les documents dans un deuxième endroit que ce soit sous forme digitale ou en format papier.</p> <p>Etablir un système unique de stockage dans les différentes écoles.</p> <p>Etablir un contrat unique pour les imprimantes des écoles. A intégrer dans le projet informatique de la commune ?</p> <p>La CGS s'interroge de savoir si ce projet pourrait être intégré dans le projet informatique communal.</p>

Conclusion :	La directrice et le caissier communal nous ont fourni tous les documents et informations utiles à cet audit, nous les en remercions. La gestion particulière du budget du matériel des trois écoles est une tâche ardue que la directrice assume avec succès. Nous remercions ces deux personnes pour leur excellent travail.
--------------	---

11. Rapport de la Commission scolaire

M. Sébastien Blanchard, Président : passe la parole à M. Marc Utermann, président de la commission scolaire.

M. Marc Utermann, PLR et sympathisants, Président de la commission scolaire : Depuis le dernier Conseil général, peu de nouvelles informations sont à transmettre au Législatif. Il souligne l'arrivée des 7 nouveaux enseignants engagés qui ont pris leurs marques dans l'école de Valbirse. Ils sont encore en période probatoire mais tout se déroule à satisfaction de la direction et de la commission d'école.

M. Jolidon a également pris ses fonctions début août avec un petit pourcentage de direction. Cela lui permet d'épauler la directrice et d'envisager le début de sa formation de directeur (FORDIF) l'année prochaine. Ce dernier est également à la base du site internet de l'école qui a vu le jour cette année. Ce site figure en lien sur le site de la Commune de Valbirse. Tous les parents ou autres personnes intéressés à la vie scolaire peuvent ainsi obtenir par voie électronique les informations qu'ils souhaitent. Il profite ici pour relever la qualité du nouveau site de la Commune qui est sobre, facile à naviguer et qui contient les informations recherchées.

Au nom de la commission d'école, il remercie les élus pour la confiance accordée en votant la dépense périodique pour les transports scolaires. En collaboration avec la commission non permanente qui a été décidée en séance de Conseil général le 12 juin dernier, ses membres vont s'atteler à étudier un fonctionnement de l'école adapté aux besoins des enfants et des parents des années 2020, qui ne sont certainement plus les mêmes que ceux des parents du siècle dernier. La commission ne veut pas renier ce qui a été réalisé dans le passé puisque ce sont les racines de notre région. L'avenir est un grand défi qui attend Valbirse sachant que la Commune va croître en nombre. Les défis font avancer, mais il y aura du travail. La commission d'école a la volonté de se mettre au travail pour réussir ce challenge. Il aimerait encore rappeler, pour terminer, une célèbre citation connue : « il n'y a que dans le dictionnaire que réussite vient avant travail »...donc au travail.

12. Informations du Conseil communal

M. Paolo Annoni, Maire, *parc ornithologique appel aux bénévoles* :

Ce parc se situe sur le territoire de Bévillard en direction du terrain. La Commune de Valbirse est en droit de superficie sur ce terrain qui appartient à la Bourgeoisie de Bévillard. Ce terrain est doté d'une place de jeux pour enfants, d'un étang et animé par plusieurs petits animaux. Ce coin fait la joie de nos enfants et est prisé par les familles de notre Commune et bien d'autres loin à la ronde.

La Commune avait un bail avec la société d'ornithologie. Cette dernière a dédit son bail et ne va plus s'occuper de ces lieux. Le Conseil communal voudrait conserver ce site tel qu'il est en l'améliorant pour qu'à l'avenir ce coin soit toujours apprécié par les familles. Pour cela, il faut des personnes qui veulent bien travailler sur cette surface et un appel a été lancé dans la feuille officielle d'avis du district de Moutier pour que les personnes intéressées s'adressent à la commune pour créer une nouvelle société : « les amis du parc » pourrait être créée. Le Maire transmet cette information ce soir en vue de la faire circuler au sein du Conseil général ou auprès de l'entourage de ce dernier afin que ce bel endroit soit maintenu.

M. Stève Blaesj, Conseiller communal, *informations sur les travaux en cours (eaux)*

La Commune tient à faire l'information à la population car elle porte une attention toute particulière aux travaux en cours.

Chantier Lignière - rue du Pont - rue du Lion d'Or

Ce grand chantier a débuté il y a une quinzaine de jours. Il est devisé à fr.1'490'000.00 et prévoit dans ces rues le changement de la conduite d'eau et de certains tronçons de collecteur d'eaux usées en parallèle au projet BKW. Ces travaux ont débuté il y a une quinzaine de jours à la rue du Pont pour la remonter direction sud, puis ils se poursuivront à la rue du Lion d'Or. L'idée est d'éviter d'ouvrir la rue de la Lignière en même temps que les travaux du pont de l'école secondaire.

Il ne devrait pas y avoir de fermeture de route à la rue du Pont, si ce n'est quelques minutes le temps de poser une plaque de route.

Chantier le Botat

Le Chantier de la Rue du Botat pour lequel le Conseil général a voté une dépense de fr. 336'960 pour l'assainissement des conduites et canalisations a débuté mi-août avec la première étape d'une soixantaine de mètres qui vient d'être terminée.

Le trafic de cette rue est complètement fermé à la circulation qui est déviée en direction de Malleray par la rue des Mélèzes.

Chantier rue des Tilleuls

Ce projet, décidé par le Conseil communal prévoyait le déplacement d'une conduite d'eau sur environ 80 mètres afin de viabiliser la parcelle 34 qu'elle traversait, sans servitude; raison pour laquelle les frais incombent à la Commune. Ses propriétaires sont en effet en train d'équiper 3 parcelles destinées à la construction de villas.

Les travaux communaux sont terminés hormis les finitions des bords de route.

Démolition de l'ancien réservoir de Pontenet

Il mentionne également la démolition de l'ancien réservoir de Pontenet et de la station de pompage qui découlait de l'ancienne commune. Cette démolition était soumise à une autorisation de la Préfecture qui a été enfin obtenue et cela permettra à ces deux vieux bâtiments de disparaître.

Chantier des Côtes

Il y a également un projet qui va débiter à la Rue des Côtes, près de la Coop, à Bévillard où une soumission est en cours pour la réfection de cette route avec un trottoir et changement de la conduite d'eau potable. La réfection de la canalisation des eaux usées de la part des CFF est en train d'être discutée.

M. Jacques-Henri Jufer, Conseiller communal : *Chantier PAE la Birse*

Ce projet de réfection des berges induit par la mise à ciel ouvert de la Birse dans le secteur de l'ancienne usine Schäublin a débuté il y a environ un mois. Les travaux sont concentrés actuellement dans le secteur du pont des Vannes pour abaisser le lit du cours d'eau, et dans celui à proximité des immeubles Espace Birse où la rivière est en train d'être débarrassée de la dalle qui la recouvre. Un troisième front sera ouvert mi-octobre avec le démontage du pont proche de l'école secondaire qui sera remplacé par un nouvel ouvrage d'ici fin mars.

Tous ces travaux ne vont pas sans poser quelques problèmes de circulation. Pour pallier à la fermeture de la rue du Grand Clos, nous avons marqué des pictogrammes au sol pour baliser une déviation pour les élèves se rendant à l'école de Bévillard et informé la directrice.

Pour le pont de l'école secondaire, une nouvelle séance avec la commission d'école sera organisée dès le planning définitif sitôt les entreprises connues. Cette commission a déjà été consultée pour le trajet des élèves.

13. Informations du Président du Conseil général (articles 26, 28, 30, 32)

Le Président indique que deux interventions ont été déposées :

- une motion urgente 2017 / 02 du groupe PLR et sympathisants, au sujet de la stratégie informatique de la commune ;

- une interpellation urgente 2017 / 01 du groupe PLR et sympathisants, au sujet de la relocalisation des administrations cantonales actuellement basées à Moutier.

L'urgence a été demandée pour ces deux interventions, le Président soumet ces deux développements au vote.

Décision : la demande de traitement en urgence de la motion 2017 / 02 est acceptée.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : lit la motion urgente no 2017 / 02 : au sujet de la stratégie informatique de la commune : « ainsi que nous avons pu le constater lors des récentes séances du Conseil général, l'informatique est un sujet complexe qui génère des coûts élevés pour la Commune. A ce jour, nous estimons que la stratégie informatique de la commune est insuffisamment développée et formalisée. Nous pensons que le Conseil général n'a pas toutes les données en main pour se prononcer de manière intelligente sur les dépenses actuelles et futures concernant ce thème.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons à ce que le Conseil communal constitue au plus vite une commission ayant les buts suivants :

1. Analyser la situation actuelle en matière d'informatique.
2. Dresser un état des lieux.
3. Proposer une stratégie informatique formalisée et détaillée, incluant les actions à entreprendre, les dépenses à engager, avec des explications compréhensibles sur ce qui sera fait.

Nous estimons que le Conseil communal et l'administration doivent pouvoir collaborer étroitement aux travaux de cette commission. Nous considérons que, compte tenu de l'état actuel de nos infrastructures et de notre mauvaise compréhension de la situation, les travaux de cette commission doivent débiter au plus vite et sont à considérer comme urgents.

Le groupe PLR et sympathisants encourage d'ores et déjà le Conseil général à accepter la présente motion urgente lorsqu'il s'agira de la voter. »

M. Sébastien Blanchard, Président : rappelle que le développement d'une intervention ne donne pas droit à l'ouverture d'une discussion et c'est maintenant au Conseil communal de répondre.

Il met le développement de l'interpellation urgente 2017 / 01 au vote ?

Décision : la demande de traitement en urgence l'interpellation 2017 / 01 est acceptée.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : lit l'interpellation urgente no 2017 / 01 : au sujet de la relocalisation des administrations cantonales actuellement basées à Moutier : « la commune de Moutier ayant décidé récemment de quitter le canton de Berne, le groupe PLR et sympathisants souhaite obtenir des explications de la part du Conseil communal au sujet de la stratégie qu'il compte appliquer dans le cadre de la future relocalisation des administrations cantonales.

Nous sommes conscients qu'il est contre-productif de se battre entre communes du Jura bernois. Cependant, nous observons que certaines communes ont déjà commencé à formuler des revendications, au mépris de toute stratégie globale et concertée.

En tant que commune de taille significative du Jura bernois, nous estimons que Valbirse peut et doit jouer un rôle constructif et proactif dans ce processus.

Pour les raisons évoquées ci-devant, nous interpellons le Conseil communal sur les points suivants :

1. Quelle attitude a adopté ou adoptera le Conseil communal dans le processus de relocalisation des administrations cantonales ?
2. Est-ce que des projets concrets d'accueil de certaines administrations sont envisageables ? Si oui, lesquelles et comment ?
3. Etant donné que certaines communes du Jura bernois sont d'ores et déjà très bien dotées en administrations et institutions cantonales (ce qui n'est pas le cas de Valbirse), quelle sera la position de Valbirse pour convaincre les autorités compétentes d'y implanter une ou des administrations ? »

14. Questions orales

M. Sébastien Blanchard, Président : rappelle la possibilité de s'inscrire en début de séance pour des questions orales. Le temps total imparti à ce point de l'ordre du jour est de 30 minutes. Pour la séance de ce soir, une seule question orale est inscrite à l'ordre du jour.

M. Franco Villoz, Alternative : la tour de Moron figure en bonne place sur la carte de visite de Valbirse.

Il a une pensée pour toutes celles et ceux qui ne peuvent y accéder à vélo ou à cheval comme le recommande le dépliant touristique mais qui doivent monter en voiture.

Le chemin d'accès n'est pas en super état. Il sait que l'entretien d'un tel chemin de montagne n'est pas chose aisée et que c'est un éternel recommencement.

Il sait aussi que les finances communales ne peuvent faire face à tout et qu'il convient de trier et de prioriser nos dépenses.

Il souhaite néanmoins savoir si le Conseil communal et son nouveau responsable du dicastère des Travaux publics envisagent un poste au budget 2018 afin d'améliorer ce chemin.

M. Jacques-Henri Jufer, Conseiller communal : effectivement, il y a au budget cette année un petit montant pour la charrière. Il pourrait être prévu des réparations ponctuelles en remettant de la groise sur les tronçons en mauvais état. Le Conseil communal devra mener une réflexion qui va plus loin que simplement du coup par coup.

Juste comme exemple, il était impliqué comme propriétaire dans le cadre d'une société du côté du Raimeux de Corcelles, une route a été goudronnée depuis Corcelles jusqu'en haut et qui représente 7 kilomètres. Un syndicat des chemins qui s'est créé avec une participation des propriétaires, des communes politiques avec un subventionnement du Canton et de la Confédération. Pour le goudronnage des 7 kilomètres, cela a coûté 2,2 millions de francs. Une clé de répartition a été établie pour les propriétaires en tenant compte que les plus éloignés devaient payer le plus.

La question est donc pertinente et, politiquement, il faudra se poser la question de savoir jusqu'à quel point on va financer cette route qui a un attrait touristique. Il compare certaines routes du village pour lesquelles la Commune fait le strict minimum, et mener une réflexion sur ce qu'on peut faire pour une route de montagne. Il faudra donc peser les intérêts et savoir si on présente un projet global avec un crédit d'investissement pour lequel on peut demander des subventions ou si on investit un peu chaque année. Le budget 2018 n'a pas encore été discuté, mais l'idée est de monter un peu le poste des chemins communaux tout en sachant que la Commune n'a pas de grands moyens. Il est conscient qu'il faudra faire quelque chose mais insiste pour être proportionnel. Le seul souci avec les réparations en groise c'est que cela ne tient jamais très longtemps. Le goudronnage serait idéal, il y a l'exemple de la Bourgeoisie sur Montoz et peut-être que tout à coup, les bourgeoisies participeront également financièrement sur Moron.

M. Franco Villoz, Alternative, est satisfait.

M. Sébastien Blanchard, Président : il remercie sincèrement toutes les personnes qui ont participé à la préparation et à la bonne tenue de cette séance. Il clôt cette troisième rencontre du Conseil général de l'an 2017 et il invite bien cordialement les membres à partager un apéritif à l'issue de cette rencontre.

La séance est levée à 20h40

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

La Secrétaire PV

Sébastien Blanchard

Lenweiter Thierry

Aeberhard Sandra